

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 82 (1937)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT
Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Étranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois — Pré du Marché, 3 — Lausanne

La défense d'après le S. C. 1927 ... en 1937

« Il faut changer de tactique tous les dix ans ».
(Napoléon.)

En 1930, à la demande du regretté colonel Feyler, j'ai commenté et développé, pour les lecteurs de la *Revue militaire suisse*, le chapitre de la défense de l'Instruction sur le service en campagne de 1927.

Qu'il me soit permis, avant de rechercher l'esprit dans lequel les principes de l'Instruction sur le service en campagne, dans son chapitre de la défense, paraissent devoir être appliqués en 1937, de rappeler brièvement les idées maîtresses de ce règlement, telles que je croyais devoir les souligner en 1930.

A la base du combat défensif, nous trouvons le principe de la *résistance sur place* ; c'est aussi bien un procédé de combat que le critérium de la victoire.

Le feu, qui constitue le moyen essentiel du défenseur pour s'opposer à la progression de l'assaillant, prend la forme de